

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION : AGENT DES POMPES FUNEBRES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

CODE : 86 00 00 S20 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2023,
sur avis conforme du Conseil général**

AGENT DES POMPES FUNEBRES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DU TROISIEME DEGRE

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant, à travers toutes les activités d'enseignement, de développer des compétences techniques et pratiques lui permettant d'assurer les fonctions d'agent de pompes funèbres.

L'agent de pompes funèbres :

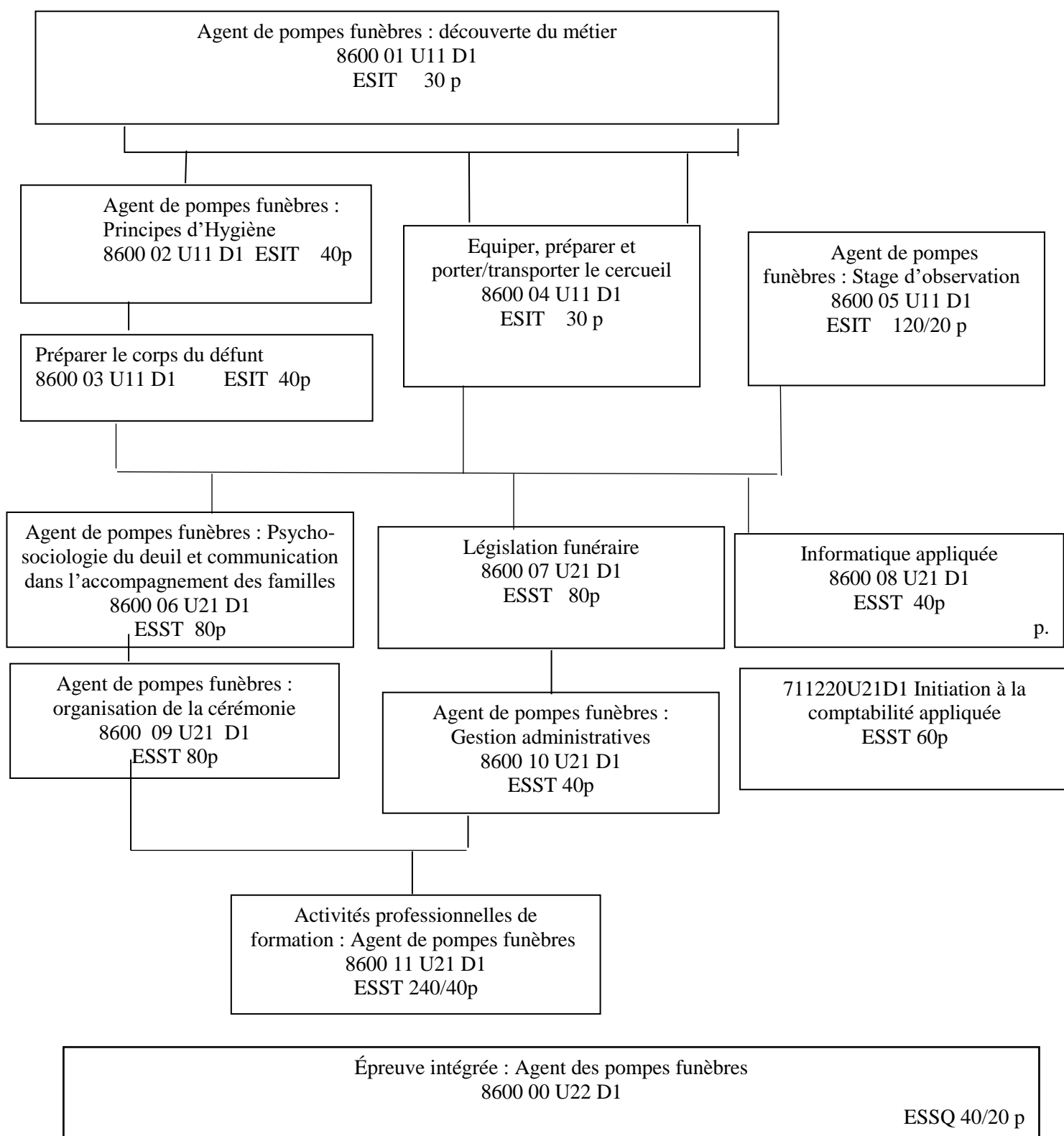
- conseille et organise les obsèques du défunt selon ses volontés et/ou celles de la famille ;
- réalise la toilette mortuaire et la préparation du défunt à sa présentation aux visites ;
- facilite le deuil de la famille ;
- explique le déroulement et l'organisation des cérémonies funéraires (gestion du planning, la mise en place de la cérémonie...) ;
- gère l'aspect administratif lié à un décès, à savoir les démarches nécessaires auprès des administrations et de toutes les parties prenantes ;
- conçoit et met en œuvre la cérémonie funéraire.

2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des unités	Codification des unités	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Domaines de formation
Agent de pompes funèbres : découverte du métier	ESIT	8600 01 U11 D1		30	801
Agent de pompes funèbres : Principes d'Hygiène	ESIT	8600 02 U11 D1		40	801
Préparer le corps du défunt	ESIT	8600 03 U11 D1		40	801
Equiper, préparer et porter/transporter le cercueil	ESIT	8600 04 U11 D1		30	801
Agent de pompes funèbres : Stage d'observation	ESIT	8600 05 U11 D1		120/20	801
Agent de pompes funèbres : Psychosociologie du deuil et communication dans l'accompagnement des familles	ESST	8600 06 U21 D1	X	80	801
Législation funéraire	ESST	8600 07 U21 D1	X	80	801
Initiation à la comptabilité appliquée	ESST	7112 20 U21 D1		60	701
Informatique appliquée	ESST	8600 08 U21 D1		40	801
Agent de pompes funèbres : organisation de la cérémonie	ESST	8600 09 U21 D1	X	80	801
Agent de pompes funèbres : Gestion administratives	ESST	8600 10 U21 D1		40	801
Activités professionnelles de formation : Agent de pompes funèbres	ESST	8600 11 U21 D1	X	240/ 40	801
Épreuve intégrée : Agent des pompes funèbres	ESSQ	8600 00 U22 D1		40/20	801

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	920
B) nombre de périodes professeur	600

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION : AGENT DES POMPES FUNEBRES



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification d'« Agent des pompes funèbres » spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE



CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

AGENT DE POMPES FUNÈBRES

Enseignement troisième degré

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le...

**Conseil général de l'Enseignement
de Promotion sociale**

**Profil professionnel adopté le
Enseignement troisième degré**

AGENT DE POMPES FUNÈBRES

I. POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS (CFC)

Ce profil professionnel sera positionné au niveau 3 du Cadre francophone des certifications.

II. CHAMP D'ACTIVITÉS

La profession d'agent de pompes funèbres est au premier abord un métier très technique à la fois sur un plan administratif, organisationnel et psychologique. L'agent des pompes funèbres s'occupe généralement d'organiser la mise en bière, la préparation du corps, sans oublier son rôle de porteur et de transporteur du défunt. Lors des obsèques, il est chargé de faire entrer la famille dans les lieux de cérémonie, d'installer les fleurs... Il peut aussi tenir le rôle d'officiant. Il se doit d'être discret et respectueux.

Le métier d'agent de pompes funèbres est aussi en grande partie fait de contacts et de relations humaines. Ces contacts sont primordiaux à une bonne prise en charge de la famille et du défunt car les familles ont généralement besoin d'accompagnement et de conseils spécifiques.

III. ACTIVITÉS CLÉS

En respectant les différentes réglementations,

- ◆ Découvrir les différentes pratiques, us et coutumes liés à un décès afin de respecter, conseiller et organiser les obsèques du défunt selon ses volontés et/ou celles de la famille ;
- ◆ Réaliser la toilette mortuaire et la préparation du défunt à sa présentation aux visites ;
- ◆ Faciliter le deuil de la famille ;
- ◆ Expliquer le déroulement et l'organisation des cérémonies funéraires (gestion du planning, la mise en place de la cérémonie...);
- ◆ Gérer l'aspect administratif lié à un décès, à savoir les démarches nécessaires auprès des administrations et de toutes les parties prenantes ;
- ◆ Concevoir et mettre en œuvre la cérémonie funéraire.

IV. LIEU D'EXERCICE DU MÉTIER

L'agent de pompes funèbres travaille dans une entreprise de pompes funèbres, sous la responsabilité du chef d'entreprise.

V. SITOGRAPHIE

<https://www.leforem.be/Horizonemploi/rome/11141.html>

<https://www.ifapme.be/actualites/la-filiere-pompes-funebres-en-plein-essor-lifapme>

ROM V3 K2602